

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **22/06/2012**

Date de la convocation
15/06/2012

Date d'affichage
15/06/2012

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 01-22/06/2012

Vote A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 2 juillet 2012

et publication ou notification du :

L'an 2012, le **22 Juin** à 15 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mmes : BERGER Yvette, GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine, Melle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Absent(s) : Melle TRALBOUX Brigitte, M. FERRET Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine,

M. ALLARY Francis, a été élu(e) secrétaire

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des virements de crédit sur l'opération Rénovation de l'intérieur de l'Eglise est nécessaire.

Nous devons réaliser les opérations suivantes :

- Fonctionnement dépense
 - article 022 - 3 750.00 €
 - article 023 + 3 750.00 €
- Investissement recette
 - article 021 + 3 750.00 €
- Investissement dépense
 - article 21318 OP00031+ 3 750.00 €

Où son exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les opérations citées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En marie, le 27/06/2012

Le Maire,
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **22/06/2012**

Date de la convocation
15/06/2012

Date d'affichage
15/06/2012

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 02-22/06/2012

Vote A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 09/07/2012

et publication ou notification du :

L'an 2012, le **22 Juin** à 15 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mmes : BERGER Yvette, GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine, Melle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Absent(s) : Melle TRALBOUX Brigitte, M. FERRET Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à Mme GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine,

M. ALLARY Francis, a été élu(e) secrétaire

OBJET : REVISION DU LOYER POUR 2012

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'une révision du loyer, suite au décret du 25 mars 2009, doit avoir lieu au 1er janvier de chaque année d'après l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente.

Or, la réévaluation du loyer se faisait le 1er juillet de chaque année.

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012, ce qui porte le loyer à 438.04 € .

Le loyer du mois de juillet sera donc de :
 $438.04 + [(438.04 - 430.58) * 6] = 482.80 \text{ €}$

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser la révision du loyer, avec effet rétroactif, au 1er janvier 2012, pour un loyer mensuel de 438.04 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 27/06/2012

Le Maire,
BORDERON Raymond